

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 10

le mardi 9 décembre 1997

15 heures

Prière.

Débat sur le budget

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 21, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend ; il est ajourné sur la motion de M. Mesheau.

La séance est levée à 16 h 24.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Société d'aménagement régional, rapport annuel
pour 1996-1997 (26 novembre 1997) ;
ministère du solliciteur général, rapport annuel
pour 1996-1997 (5 décembre 1997) ;
documents demandés dans l'avis de motion 4 (4 décembre 1997).